

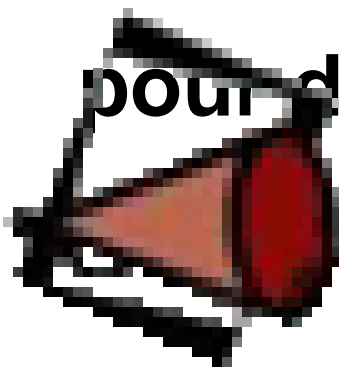
<https://www.pressegauche.org/Fin-de-la-greve-generale-illimitee-a-la-Coop-du-College-de-Maisonneuve-une-nouvelle-convention-collective-signee-pour-deux-ans>



**Fin de la grève générale  
illimitée à la Coop du Collège  
de Maisonneuve : une nouvelle  
convention collective signée  
pour deux ans (FC-CSN)**

Publication date: mardi 20 mai 2019

- Communiqués -



---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**MONTRÉAL, le 12 mai 2020 - Après près de 14 semaines de grève, les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Coop du Collège de Maisonneuve (STTCCM-CSN) ont adopté à l'unanimité une entente de principe en assemblée générale qui a mené à la signature, le 8 mai dernier, d'une convention collective d'une durée de deux ans. Le vote sur cette entente, effectué en ligne le 30 avril, s'est tenu à scrutin secret.**

« Ce règlement constitue un immense soulagement pour nous, après plus de trois mois de grève. Nous avons réussi à bloquer les demandes de recul que voulait nous imposer l'employeur, en plus d'avoir réalisé quelques gains, notamment en ce qui a trait aux salaires. Malgré le goût amer que nous laisse cette lutte menée pendant des semaines, nous sommes aujourd'hui satisfaits. Cela dit, ce long conflit a laissé des traces durables, dont la fermeture du café étudiant. Les ponts devront être rebâtis, tout comme le lien de confiance avec l'employeur », a affirmé Jean-Sébastien Provencher, président du STTCCM-CSN.

Un conflit pas comme les autres

Cette négociation, qui devait s'ouvrir sous le signe de la réconciliation après le dernier conflit en 2017, a plutôt débuté avec des demandes de recul de la part de l'employeur, en plus de se dérouler dans des circonstances exceptionnelles de crise sanitaire. « Entre le départ de la direction générale, le changement de porte-parole du côté de l'employeur, la fermeture du café étudiant, la pandémie et la fermeture du collège, nous pouvons dire que rien dans ce conflit de travail n'a été ordinaire. Mais la détermination et le courage dont ont fait preuve les membres du STTCCM-CSN ont eu raison de l'entêtement de l'employeur, ce qui constitue une victoire dans les circonstances », a déclaré Alexandre Giguère, vice-président de la Fédération du commerce (FC-CSN).

Autre gain significatif dans ce contexte inédit : la solidarité qui s'est créée au sein de la communauté collégiale. « Ce qui est encourageant, malgré la durée du conflit, c'est de voir toute la solidarité qui s'est tissée au fil des mois avec, notamment, l'association étudiante du cégep et le Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve. En période de crise, on se rend compte plus que jamais à quel point la solidarité peut faire toute la différence. Aujourd'hui, je lève mon chapeau aux travailleuses et aux travailleurs de la Coop Maisonneuve qui se sont battus sans relâche pour se faire respecter et obtenir de meilleures conditions de travail. Votre fougue et votre ténacité sont tout à votre honneur ! », a ajouté Dominique Daigneault, présidente du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN).

Le syndicat invite enfin tous les étudiants et le personnel du cégep à préserver ce lien de solidarité qui sera précieux pour la suite des choses. « Nous aurons besoin de cette solidarité et de la vigilance de chacun dans les semaines et les mois qui viennent pour assurer une reprise saine des activités de la Coop. C'est en restant unis que nous pourrions y arriver », de conclure M. Provencher.

Rappelons qu'un mandat de 72 heures de grève avait été voté le 7 janvier 2020, un mois avant que ne soit déclenchée la grève générale illimitée à la suite du rejet d'une offre qualifiée de « finale » par l'employeur. Il s'agissait de la deuxième négociation en deux ans pour le STTCCM-CSN et le deuxième conflit de travail en autant de temps.